Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SESSION SPÉCIALE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil à l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, le lundi 17 décembre 2018 à 18h00.

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2018 À 18H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :
1. Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations.
3. Période questions.
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Roxton Falls ce 3e jour du mois de décembre 2018.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 17 décembre 2018 à 18H00, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3e jour du mois de décembre 2018.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 À 18H00

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents
Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Marie-Eve Massé
Sont absentes : Mme Lynda Cusson et Mme Mélanie Valois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

219-12-2018 <u>Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls</u>

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait lecture et explique le budget 2019 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2019 totalisant 1 357 000$ en revenus et charges soient adoptées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2019

REVENUS
Le budget des revenus est réparti comme suit:

Taxes :		966 362$
- Taxe Foncière de base:	718 312$	
- Taxes pour Sûreté du Québec :	75 780$	
- Taxe d'égout :	75 605$	
- Taxe collecte des matières résiduelles :	93 875$	
- Revenus PRVIS (vidange installation septique) :	2 790$	
Taxes spéciales :		71 493$
-Taxe spéciale règ. #06-2004(Hôtel de ville)	17 208$	
-Taxe spéciale règ. #07-2004(Caserne)	6 350$	
-Taxe spéciale règl. #03-2014 (DVP Dom.)	29 601$	
-Taxe spéciale règl.#03-2017(Rue de la Rivière)	18 334$	
Crédits de taxes (programme de revitalisation)		- 17 755$
Tenant lieu de taxes		93 565$
-École primaire :	23 500$	
- Bureau de poste :	800$	
- Redistribution redevances matières rés. :	4 500$	
- Compensation collecte sélective :	20 215$	
- Péréquation :	44 550$	
Autres revenus de source locale (Services de premiers répondants)		24 665$
- Participation Canton/Béthanie :	18 665$	
- Autres revenus PR :	6 000$	
Autres services rendus		97 955$
- Revenus de location (loyers) :	40 095$	
- Revenus administration incendie :	15 300$	
- Service gestion des matières résiduelles ICI :	1 310$	
- Entente entretien route sous gestion MTQ :	41 250$	
Autres revenus (Intérêts, permis, droits mutations, photocopies, contribution CISSS, Cour municipale, Subvention amélioration réseau routier, Agence municipale 911, etc.)		71 050$
Transfert Programme d'aide financière à la voirie locale-RIRL-Rue de la Rivière		49 665$
GRAND TOTAL DES REVENUS		1 357 000$

BUDGET DES DÉPENSES:
Le budget des dépenses est répartit comme suit :

Administration générale	312 880$
Sécurité publique	229 016$
Transport routier	258 916$
Hygiène du milieu	190 926$
Santé et bien être	14 395$
Aménagement et mise en valeur du territoire	40 112$
Loisirs et culture	79 530$
Frais de financement et remboursement de la dette:	140 225$
Affectations: - Réserve pour vidange des bassins : 4 000$ - Remboursement fonds de roulement : 15 000$ - Appropriation de surplus accumulé : -80 000$	- 61 000$
Immobilisations: - Projet pancarte directionnelle : 2 000$ - Transport routier (Réseau éclairage DEL, asphalte) : 95 000$ -Rénovation immeuble garderie : 45 000$ -Remboursement terrain Friesen/Bartel : 10 000$	152 000 $
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	~~1 285 000~~ $ **1 357 000$**

Corr. Rés. #02-01-2019

La Municipalité doit donc pourvoir à des dépenses totalisant 1 357 000.00$.

Les surplus budgétaires à chacun des postes du budget pourront être utilisés à d'autres fins que prévues, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux.

Adoptée

220-12-2018 Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour 2019-2020 et 2021 comme suit :

Municipalité du Village de Roxton Falls

Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021

Poste	COÛTS 2019	2020	2021	Total
Administration générale[1]	2 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**2 000.00 $**
Transport routier[2]	95 000.00 $	150 000.00 $	200 000.00 $	**445 000.00 $**
Hygiène du milieu[3]	0.00 $	50 000.00 $	0.00 $	**50 000.00 $**
Aménagement et urbanisme[4]	10 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**10 000.00 $**
Santé et bien être[5]	45 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**45 000.00 $**
Total	**152 000.00 $**	**200 000.00 $**	**200 000.00 $**	**552 000.00 $**

	Ventilation par année					FINANCEMENT Acivité financière	Emprunt	Réserves	F.D.R.	Surplus	Autres Subv.	Sous-total par projet
	2019											
1	Pancarte directionnelle	2 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**2 000.00 $**	2 000.00 $						**2 000 $**
2	Conversion luminaires de rue au LED	80 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**80 000.00 $**					80 000.00 $		**80 000 $**
2	Travaux rapiéçage asphalte	15 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**15 000.00 $**	15 000.00 $						**15 000 $**
4	Remboursement terrain S. Friesen	10 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**10 000.00 $**	10 000.00 $						**10 000 $**
5	Rénovation garderie	45 000.00 $	0.00 $	0.00 $	**45 000.00 $**	45 000.00 $						**45 000 $**
					152 000.00 $						**Total 2019**	**152 000 $**
	2020											
2	Trottoirs	0.00 $	150 000.00 $	0.00 $	**150 000.00 $**				150 000 $			**150 000 $**
3	Mise au norme eaux usées	0.00 $	50 000.00 $	0.00 $	**50 000.00 $**						50 000 $	**50 000 $**
					200 000.00 $						**Total 2020**	**200 000 $**
	2021											
2	Réfection rue Ste-Marguerite	0.00 $	0.00 $	200 000.00 $	**200 000.00 $**						200 000 $	**200 000 $**
					200 000.00 $						**Total 2021**	**200 000 $**
					552 000.00 $							**552 000.00 $**

**Les modalités de financement seront à confirmer selon les modalités retenues par les élus pour procéder aux travaux.*

Note:
Les pouvoirs habilitants en cette matière se retrouvent dans le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes.
Le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Communément appelé le programme triennal d'immobilisations (PTI), celui-ci doit être divisé en phases annuelles et détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.
Un PTI doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration. Comme le PTI constitue la clef du plan de développement local, il devrait être compatible également avec le plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Adoptée

Période de question portant exclusivement sur le budget 2019 et sur le programme triennal des immobilisation

Aucune présence dans l'assistance.

221-12-2018 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h25.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière